



Compte-rendu de la réunion du vendredi 08 septembre 2017 Salle Socio-Culturelle de Sainte-Maure

Personnes présentes :

- Membres du Bureau
- M.Jean-Luc Avigni, Président
- M.Denis Klein, Trésorier
- M.Laurent Séjourné, Secrétaire
- M.Serge Lanier, garde pêche
- M.Pascal Deville
- M. Jean-Paul Holtzwarth
- Membres AAPPMA
- M.Alain Lanier
- M. Pascal Plu
- M. Christian Ulsas

Personnes excusées :

- M.Bruno Dubus, Vice-Président
- M.Denis Paulet
- M.Marcel Mathey
- M.Gérard Bouteyre





Jean-Luc Avigni, Président de l'AAPPMA, ouvre la séance à 18h00 en remerciant les personnes présentes et poursuit en énonçant l'ordre du jour.

Point 1: Rapport financier

Denis Klein, Trésorier présente la situation des comptes bancaires.

- ✓ TOTAL = 43 980€
- ✓ Cotisation CPMA et Fédé10 = 35 000€
- ✓ Part AAPPMA = 8 227,70€ + 7€

1 vente de carte « majeur » nous a été retournée « chèque sans provision » Après 4 visites du trésorier sans suite envers les contrevenants, le garde pêche est mandaté pour recouvrer la somme due.

CHARGES:

- √ 613€ frais divers (panneaux, achat fournitures, frais AG)
- √ 3690€ alevinage truite

Il reste 3 890€ pour réaliser l'alevinage d'hiver.

• Information sur les cartes de pêche vendues à ce jour:

Le trésorier, D Klein, présente le nombre de cartes vendues au 08 septembre 2017. Il indique une légère baisse des ventes de cartes (dix au total) par rapport à la même date en 2016.

Point important, nous enregistrons une stabilité des ventes de cartes majeures et interfédérales.

Il souligne le prix élevé des cartes de pêche journalière, il est persuadé que ce tarif freine les pêcheurs. Un prix attractif de 15€ maximum serait un coup de pousse pour les ventes de cartes.

COTISATIONS	Au 08/09/2017	08/09/2016	Tendances
Cartes Inter-fédérales	85	70	+15
Cartes majeures	356	369	- 13
Cartes femmes	25	31	- 6
Cartes mineures	85	97	- 12
Cartes découvertes	83	69	+ 14
Cartes hebdomadaires	3	6	- 3
Cartes journalières	22	27	- 5
TOTAL	659	669	- 10





Point 2 : Règlement intérieur

Le président explique à l'ensemble des membres présents que deux piquets portant le règlement intérieur ont été arrachés et emportés. Il évoque la nécessité de remise en état des informations à l'intention des pêcheurs sur nos sites avant la fin du mois d'octobre, compte tenu de la pêche du brochet No-Kill en janvier.

RDV est pris pour une remise des panneaux en état le samedi 23 septembre 2017 matin.

Point 3 : Site web

Laurent Séjourné, secrétaire, indique qu'à ce jour il n'a pas eu le temps de retravailler sur le contenu et la forme du site web, ayant été en formation professionnelle pendant 8 mois ainsi qu'en vacance.

Il demande au président de lui fournir les identifiants et l'adresse du site internet. Il indique par ailleurs la nécessité de former un groupe de travail afin de définir les attentes pour rédiger le contenu et la mise en forme à donner au site.

Ce point sera traité à l'ordre du jour lors de la prochaine réunion.

Point 4 : Activité des gardes

Serge Lanier indique qu'il patrouille en moyenne, deux à trois par semaine sur le finage de la société de pêche de Sainte Maure et chaque fois, à des heures aléatoires. A ce jour, il a dressé 2 PV : pêche illicite aux leurres en période prohibée et carte absente.

Point 5: Ponton PMR 2018

JL A. demande au secrétaire de trouver le nom d'entreprises fabriquant des pontons pour PMR. Afin d'obtenir des devis, indispensables afin de construire un dossier de demande de subventions.

Point 6 : Fête la pêche

La Fédération Nationale pour la pêche et la protection du milieu aquatique à choisie le 1^{er} Dimanche de juin, pour fêter la pêche et l'eau.





L'ensemble des membres présents sont unanimement d'accords pour organiser une fête de la pêche en 2018, sur le plan d'eau de l'AAPPMA de Barberey St Sulpice.

Denis Klein explique la nécessité de communiquer sur les différentes actions proposées par l'AAPPMA, il demande a JL A de mentionner la participation de l'AAPPMA à cette manifestation de promotion du loisir pêche dans le bulletin municipal de la commune, voire dans les quotidiens locaux.

Prévoir le nettoyage du plan d'eau 2ème quinzaine de mai 2018

Point 7: Alevinages d'hiver

JL A. présente aux membres les différents grilles tarifaires qu'il a reçus de la part de trois pisciculteurs. Denis Klein évoque les avantages à passer par un pisciculteur local. Afin de mémoire, JL A. énumère les quantités achetées et déversées en 2016 pour un total de 3723 € (tableau ci-dessous).

L'ensemble des membres présents propose de retenir le pisciculteur M. Bachelier pour les volumes suivants (carpes et tanches non pas été prélevées par les pêcheurs) :

Espèces	Quantités (en Kg)		Prix au Kg (en €)	Coût AAPPMA 2017
	2016	<mark>2017</mark>		<mark>2017</mark>
Brochets	150	<mark>170</mark>	11,61	<mark>1972,85</mark>
Sandres	60	<mark>50</mark>	18,99	<mark>949,50</mark>
Perches	30	<mark>40</mark>	8,23	<mark>329,16</mark>
Gardons / rotengles	<i>75</i>	<mark>100</mark>	5,17	<mark>517</mark>
Carpes	25	0		
Tanches	20	0		
TOTAL	360	<mark>360</mark>		<mark>3768,51</mark>

Point 7 : Questions diverses

JL A. rappelle les limites du parcours de pêche de la carpe de nuit, et informe du besoin de refaire et de remettre les panneaux d'affichages de la zone.

Certains membres du bureau soulèvent le fait que seul le brochet a fait l'objet d'une mise en no kill sur le règlement intérieur et qu'il aurait été judicieux de faire de même pour les autres carnassiers (sandres et perches).





A voir pour une mise à jour du règlement suite à l'expérimentation no-kill du brochet en janvier 2018.

- ✓ Une journée de nettoyage est prévue le vendredi 22 septembre à 8h30 (enlèvement souches et arbres)
- ✓ Une demi-journée est prévue le samedi 23 sept à 8h30 (remise en état des panneaux pour le règlement intérieur).

Serge Lanier, amènera sa barque pour faciliter la coupe et l'évacuation des branches. Pour la fixation des panneaux, serge lanier apportera tout l'outillage et le matériel nécessaire pour sceller les piquets et panneaux.

✓ Prochaine réunion : Vendredi 01 décembre à 18h00 h, même lieu.

✓ AG : Vendredi 26 janvier 2018 à 18h00h, même lieu.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président Jean-Luc Avigni lève la séance à 19h30 en remerciant les présents pour leur participation.

* * *